

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 17 DÉCEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 17 décembre 2024 à 18h30, à la salle communautaire de la Maison Legrand sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Sylvie Blais, Jo-Annie Castilloux et Marie-Ève Allain
Messieurs Denis Langlois, François Beaudin

Assistait également à la séance, Mélissa C. Allain, greffière-trésorière adjointe

Monsieur Marc-Aurèle Blais était absent de la présente séance.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 18h30.

2024-12-311

1. ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2024-12-303

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons abroge la résolution numéro 2024-12-303.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-12-312

2. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-06

Madame la conseillère Sylvie Blais présente le projet de règlement numéro 2024-06 relatif au traitement des membres du conseil municipal de la municipalité de Port-Daniel-Gascons et dépose ledit projet de règlement conformément à la Loi.

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-06**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-06 AYANT POUR OBJET DE
MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-05 RELATIF AU TRAITEMENT DES
ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons a adopté en date du 8 avril 2019 le règlement numéro 2019-15 relatif au traitement des élus municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons souhaite modifier le règlement numéro 2019-05 relatif au traitement des élus municipaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2024;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 17 décembre 2024 et que des copies ont été mises à la disposition du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu d'adopter le présent règlement numéro 2024-06 lequel décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2

L'article 8 du règlement numéro 2019-05 relatif au traitement des élus municipaux est remplacé par le suivant :

«ARTICLE 8

La rémunération décrétée selon l'article 5 sera versée à chacun des membres du conseil municipal sur une base hebdomadaire. »

ARTICLE 3

Le présent règlement a un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-12-313

3. MANDAT – MISSIONS D'AUDIT ET ATTESTATION – PROGRAMME DE LA TECQ 2019-2024

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate Raymond Chabot Grant Thornton pour la réalisation des missions d'audit et d'attestation pour le programme de la TECQ 2019-2024 pour un montant d'environ 5 000\$ (taux horaire moyen de 185\$/h).

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-12-314

4. MANDAT – ASSELS ET LEPAGE, AVOCATS

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que le conseil municipal mandate "Assels et Lepage, avocats" afin de faire parvenir une mise en demeure à l'occupant du 115, route 132 Port-Daniel (propriété acquise par la Municipalité par procédure de défaut de paiement de taxes depuis le 12 mai 2022.)

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-12-315

5. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AU MAIRE – SIGNATURE DES ENTENTES SALARIALES DU PERSONNEL CADRE

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que le conseil municipal autorise :

- le maire ainsi que le directeur général, lorsque requis, à signer les ententes salariales du personnel cadre de la Municipalité, selon les conditions telles que présentées aux membres du conseil par Me William Assels, mandaté pour la négociation concernant celle du directeur général, directeur des travaux publics et du directeur des loisirs, culture et tourisme ainsi que celle présentée par le directeur général concernant directeur incendie et la directrice des finances et greffière-trésorière adjointe .

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-12-316

6. OCTROI D'UN MONTANT FORFAITAIRE – CELLULAIRE DU DLCT

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que le conseil municipal autorise l'octroi d'un montant forfaitaire de 50\$/mois pour l'utilisation du cellulaire personnel du directeur des loisirs, culture et tourisme et ce, rétroactivement au mois de mai 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-12-317

7. PAIEMENT DE FACTURE

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que le conseil municipal autorise le paiement de la facture suivante :

- ICO Technologies Inc. : facture reliée au contrat de support pour «première ligne» pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 au montant de 803.30\$, avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les gens de l'assistance

2024-12-318

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Marie-Ève Allain propose la clôture et la levée de la séance à 18 h 37.

Henri Grenier, maire

Mélissa C. Allain, greffière-trésorière adjointe